



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
13/12/2024

DATE D'AFFICHAGE
13/12/2024

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Cindy PRALONG	M. Joseph BOANEMOA
M. Christophe DELESSERT	M. Emmanuel BERART
Mme Charlotte THAI AWE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELIERE
Nombre de présents	: 36	Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (15 procurations)	: 51	M. Tristan DERYCKE	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Françoise SUVE	Mme Veylma FALAE
		Mme Isabelle LAFLEUR	M. Eric MELTESALE
		M. Philippe BLAISE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Bruno CAPY	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1279
relative à l'organisation de la direction de l'espace public (DEP)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 décembre 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 182 du 4 novembre 2021 modifiée prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 21 novembre 2024,

VU les organigrammes ci-annexés,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/118 du 28 novembre 2024,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 4 décembre 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

La direction de l'espace public (DEP) est chargée du développement et de l'exploitation d'infrastructures et de services en matière de vie et de confort urbain (mobilité, déplacement, stationnement, voiries, eaux et assainissement, distribution d'énergie et éclairage public, déchets et propreté urbaine, mobilier urbain, espaces verts et aménagements paysagers) afin d'améliorer la qualité des services rendus aux administrés.

Conformément à l'organigramme joint en annexe 3, la DEP est structurée en quatre services :

- ❖ **Un Service Aménagement de l'Espace Public (SAEP)**, qui a pour missions de planifier, étudier, produire et livrer des nouvelles infrastructures nécessaires à la réalisation de services publics (voiries, eau, assainissement, infrastructures), d'élaborer les schémas directeurs pour planifier les investissements, d'assurer la maîtrise d'œuvre pour les études et suivis de chantiers. Il regroupe deux sections :

- **la section aménagement et voirie**, chargée des études et du suivi des travaux de voirie ;
- **la section aménagement eau et assainissement**, chargée de mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable de la Ville et de mener les études stratégiques dans ces domaines.

❖ **Un Service Exploitation de l'Espace Public (SEEP)**, qui assure l'entretien du patrimoine (chaussées et dépendances, signalisations et mobiliers urbains, éclairage public et feux de signalisation), le respect de la réglementation et la gestion des autorisations diverses sur la voirie et ses dépendances, les interventions de premier niveau, le nettoyage des voiries et dépendances, la propreté de l'espace public en général, et les relations avec les autorités organisatrices de transport et intercommunales. Il regroupe un chargé d'études et projets stratégiques, un référent et six sections :

- **un chargé d'études et projets stratégiques**, qui a pour mission d'expertiser le déplacement, la mobilité, la circulation et le stationnement ;
- **un référent**, chargé de définir la stratégie et planifier la gestion des équipements publics de manière transverse dans un objectif de découplage des missions du service ;
- **la section exploitation voirie**, chargée d'exploiter et d'améliorer le réseau de voirie communale et ses dépendances directes ;
- **la section gestion voirie et déplacements**, qui a pour mission de gérer le domaine public en lien avec les pouvoirs de police du maire en matière d'occupation et de circulation ainsi que les déplacements ;
- **la section nettoyage de l'espace public**, chargée d'assurer la propreté urbaine ;
- **la section exploitation et entretien de l'espace public**, qui a pour mission d'entretenir les assainissements non délégués et de réaliser les travaux de petits terrassements et d'aménagements divers de la voirie ;
- **la section première intervention**, chargée d'assurer l'entretien courant de première intervention de la voirie et de ses accessoires ;
- **la section surveillance de l'espace public**, qui a pour mission d'assurer la rotation du stationnement sur le domaine public, en Centre-Ville et au Quartier Latin, et notamment de verbaliser les usagers qui ne s'acquittent pas de leurs droits de stationner.

❖ **Un Service Eau Electricité Déchets (SEED)**, qui contrôle les services publics rendus aux usagers via des marchés ou des concessions de services publics (collecte des déchets, services d'eau potable et d'assainissement, distribution d'énergie), assure des activités en régie (exploitation des réseaux d'eaux pluviales, défense incendie, réalisation des travaux eau potable et assainissement relevant de la compétence communale), et élabore les stratégies associées à ces services, dont le plan d'actions pour la réduction des déchets et la démarche de raccordement à l'assainissement. Il regroupe deux sections :

- **la section déchets**, qui a pour mission de définir la stratégie et garantir la qualité du service rendu aux usagers par les opérateurs privés qui assurent la gestion du service public des déchets, et de définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention des déchets ;
- **la section eau et assainissement**, qui définit la stratégie et garantit la qualité du service rendu aux usagers par les opérateurs privés qui assurent la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, accompagne les

administrés pour la mise en conformité de leurs raccordements à l'assainissement, et définit la stratégie et garantit le bon fonctionnement des infrastructures publiques de collecte des eaux pluviales.

Le service comprend également un chargé d'électricité et projets stratégiques.

- ❖ **Un Service Paysage et Patrimoine Végétal (SPPV)**, qui planifie, étudie, produit et livre les aménagements paysagers, garantit l'exploitation des espaces paysagers du domaine public et des structures municipales, produit le patrimoine végétal grâce à la pépinière municipale, regroupant deux chargés d'études et travaux et deux sections :
 - **la section gestion du patrimoine végétal**, qui a pour mission d'exploiter les espaces paysagers et produire des services publics associés dans les meilleurs compromis qualité/coût/délais ;
 - **la section aménagement et production**, qui a pour mission de produire le patrimoine végétal dans une optique de préservation et de valorisation de la biodiversité et réaliser des aménagements paysagers. Elle est répartie en deux équipes « aménagement paysager » et « production végétale ».

ARTICLE 2 /

Conformément aux organigrammes joints en annexes 3,4,5,6 et 7, l'effectif de la direction de l'espace public est fixé à 136 postes permanents, dont 3 mi-temps (soit 134,5 ETP) répartis comme suit :

Par filière :

Filière administrative

- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 2 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Filière technique

- 23 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 13 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 27 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 9 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Filière sécurité

- 3 postes de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (gardien)

Agents Contractuels de Droit Public

- 1 poste de grille 2 – échelon 4
- 18 postes de grille 2 – échelon 1
- 12 postes de grille 1 – échelon 5
- 24 postes de grille 1 – échelon 1 (dont 3 mi-temps, soit 22,5 ETP)

Pour la Direction

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour le Service Exploitation de l'Espace Public

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

Pour la Section Exploitation Voirie

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

Pour la Section Gestion Voirie et Déplacements

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

Pour la Section Nettoyement de l'Espace Public

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Pour la Section Exploitation et Entretien de l'Espace Public

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 7 postes de contractuel (grille 2 – échelon 1)
- 8 postes de contractuel (grille 1 – échelon 5)

Pour la Section Première Intervention

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 7 postes de contractuel (grille 2 – échelon 1)
- 13 postes de contractuel (grille 1 – échelon 1)

Pour la Section Surveillance de l'Espace Public

- 3 postes de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (gardien)
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 4 postes de contractuel (grille 1 – échelon 5)

Pour le Service Aménagement de l'Espace Public

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour la Section Aménagement et Voirie

- 4 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

Pour la Section Aménagement Eau et Assainissement

- 5 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)

Pour le Service Paysage et Patrimoine Végétal

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

- Pour la Section Gestion du Patrimoine Végétal
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
 - 2 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 - 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
 - 1 poste de contractuel (grille 1 – échelon 1)

- Pour la Section Aménagement et Production
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
 - 1 poste de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
 - 1 poste de contractuel (grille 2 – échelon 4)
 - 4 postes de contractuel (grille 2 – échelon 1)
 - 10 postes de contractuel (grille 1 – échelon 1), dont 3 mi-temps, soit 8,5 ETP

Pour le Service Eau Électricité Déchets

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour la Section Déchets

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

Pour la Section Eau et Assainissement

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 8 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

ARTICLE 3 /

Les agents bénéficiant d'un régime indemnitaire au titre des fonctions qu'ils occupent et qui sont supprimées dans le cadre de la réorganisation des entités susnommées, continueront de le percevoir à titre personnel, tant qu'aucun changement n'est à constater dans leur affectation.

ARTICLE 4 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2024/284 du 13 mars 2024 relative à l'organisation de la direction de l'espace public, est abrogée.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20241220-2977-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 23 décembre
2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE
2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DIRECTION CONCERNEE	1
- MISE EN LIGNE	1



ANNEXE 1

POLE AMENAGEMENT - RATTACHEMENT SGA	
Ingénieur 2° grade (A).....	3
Total.....	3

3 CHARGES D'ETUDES ET PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

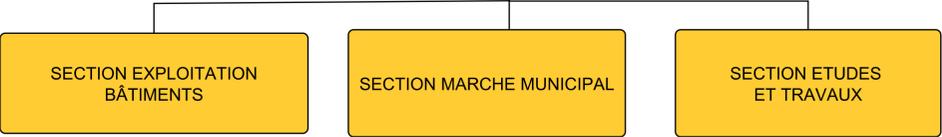
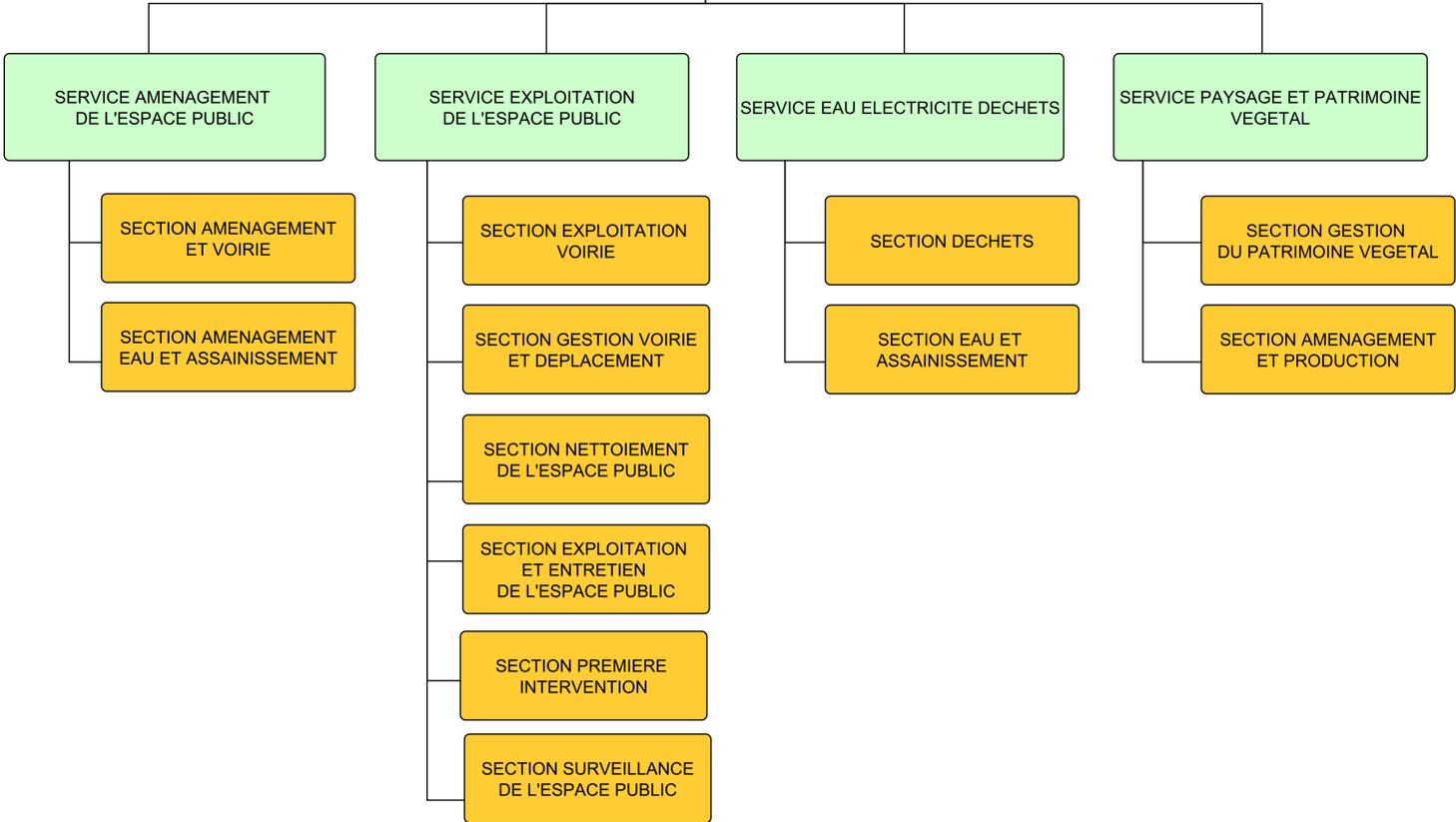
POLE AMENAGEMENT
1 SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

SERVICE COORDINATION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

DIRECTION DE L'URBANISME

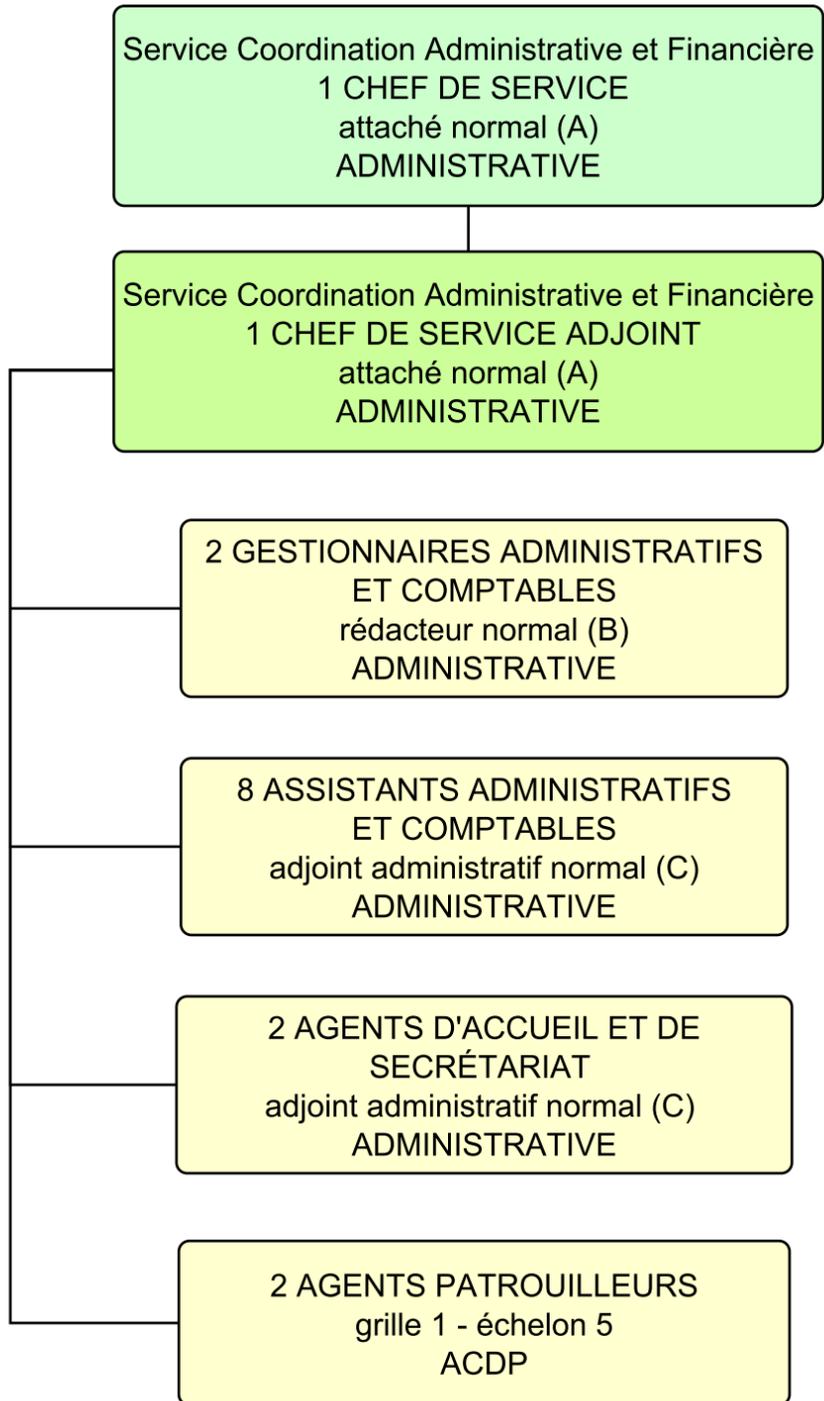
SERVICE CONSTRUCTION ET
EXPLOITATION DES BÂTIMENTS





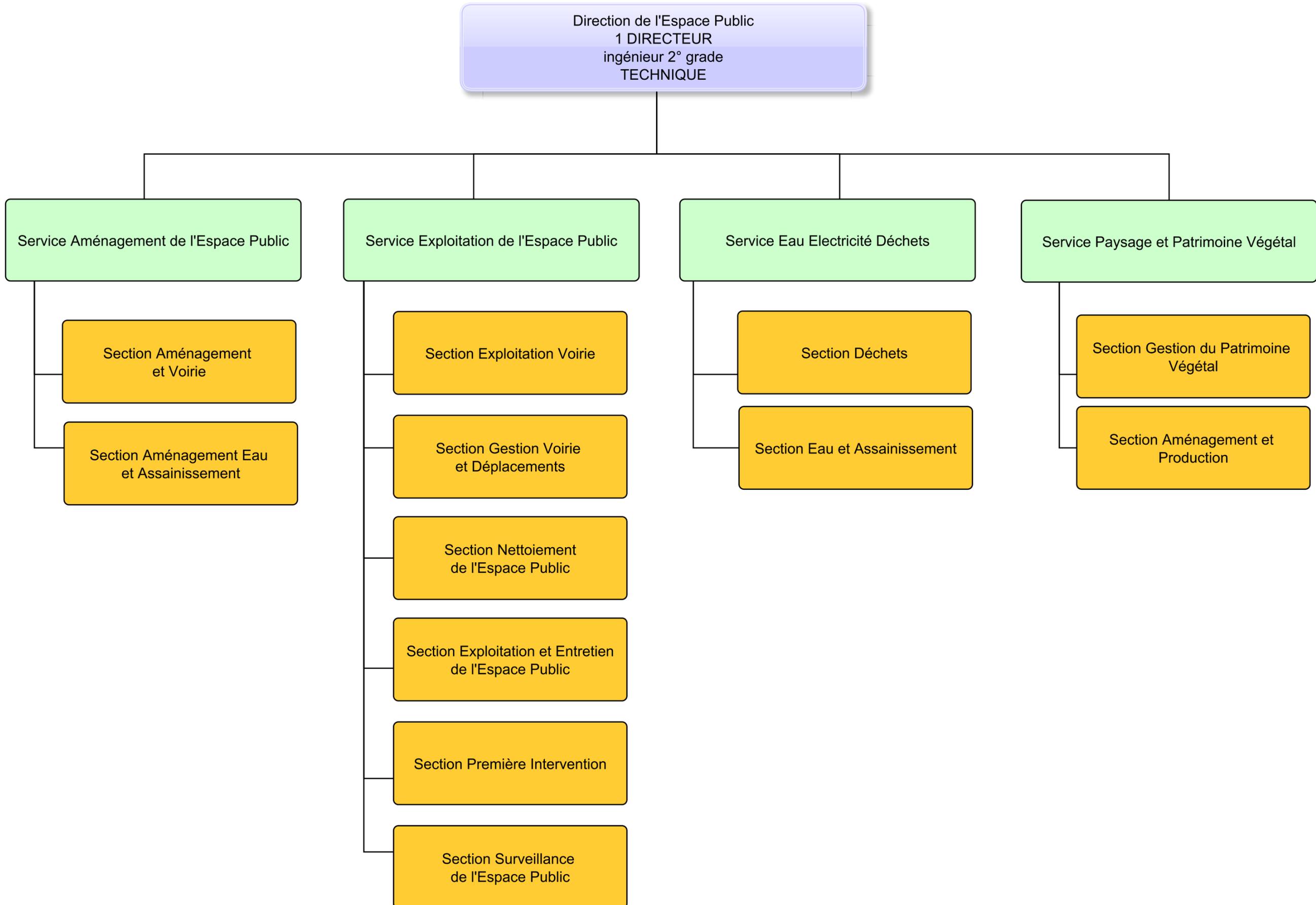
Attaché normal (A).....	2
Rédacteur normal (B).....	2
Adjoint administratif normal (C).....	10
Grille 1 - échelon 5.....	2
Total.....	16

SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE





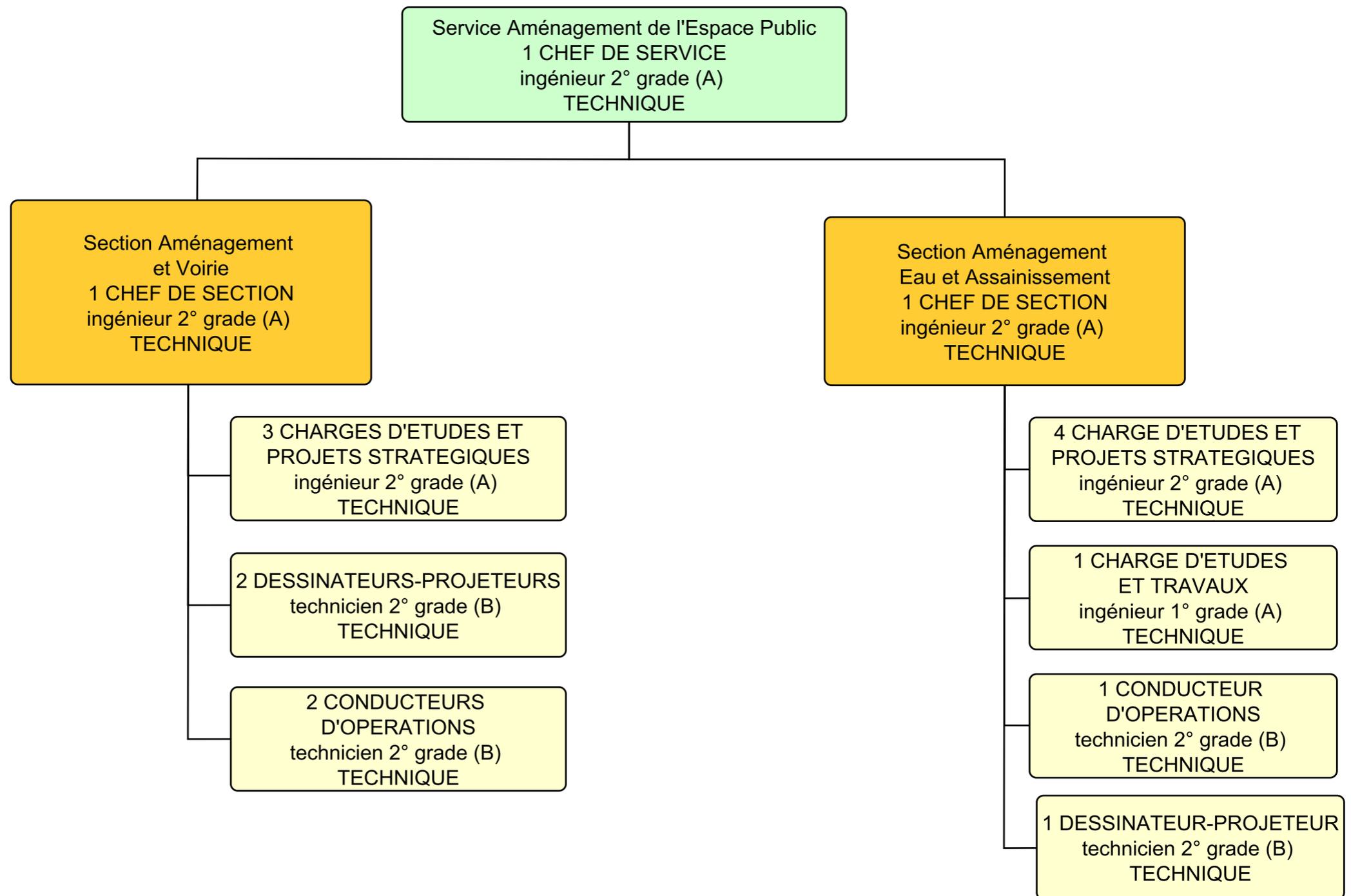
DEP - DIRECTION	
Ingénieur 2° grade (A).....	1
Total.....	1





Ingénieur 2° grade (A).....	10
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Technicien 2° grade (B).....	6
Total.....	17

SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC





Ingénieur 2° grade (A)	5
Ingénieur 1° grade (A)	6
Gradé (B)	3
Technicien 2° grade (B)	6
Technicien 1° grade (B)	6
Rédacteur normal (B)	1
Adjoint administratif normal (C)	2
Gardien (C)	2
Grille 2 - échelon 1	14
Grille 1 - échelon 5	12
Grille 1 - échelon 1	13
Total	70

Service Exploitation de l'Espace Public
1 CHEF DE SERVICE
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
ET PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 REFERENT
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

Section Exploitation Voirie
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

2 CHARGES D'ETUDES
ET TRAVAUX
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 COORDINATEUR
ESPACE PUBLIC
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

3 COORDINATEURS
PATRIMOINE ELECTRICITE
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

Section Gestion Voirie
et Déplacements
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR TECHNIQUE
DU DOMAINE PUBLIC
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE
CIRCULATION
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

1 CONTROLEUR
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR
DU DOMAINE PUBLIC
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Section Nettoyement
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 REFERENT
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

2 CONTROLEURS
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

Section Exploitation et Entretien
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

Section Entretien
1 CHEF DE SECTION ADJOINT
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
Conducteurs
grille 2 - échelon 1
ACDP

8 OUVRIERS D'ENTRETIEN
Conducteurs
grille 1 - échelon 5
ACDP

Section Première Intervention
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

Section Première Intervention
2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
grille 2 - échelon 1
ACDP

13 OUVRIERS D'ENTRETIEN
grille 1 - échelon 1
ACDP

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

Section Surveillance
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
gradé (B)
SECURITE

Section Surveillance
de l'Espace Public
2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
gradé (B)
SECURITE

4 AGENTS DE SURVEILLANCE
DE LA VOIE PUBLIQUE
grille 1 - échelon 5
ACDP

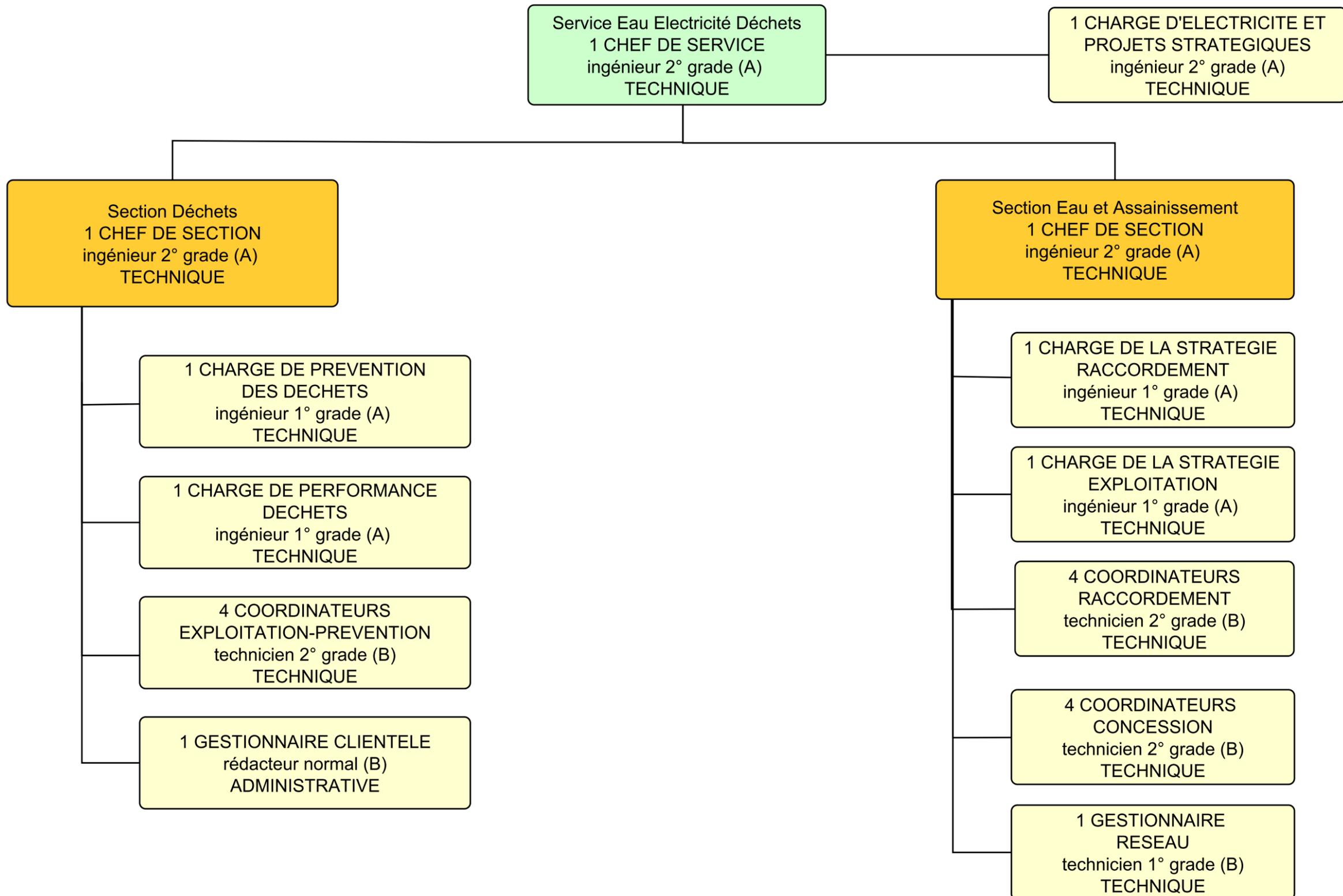
2 AGENTS DE SURVEILLANCE DU
STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ
gardien (C)
SECURITE

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE



SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS

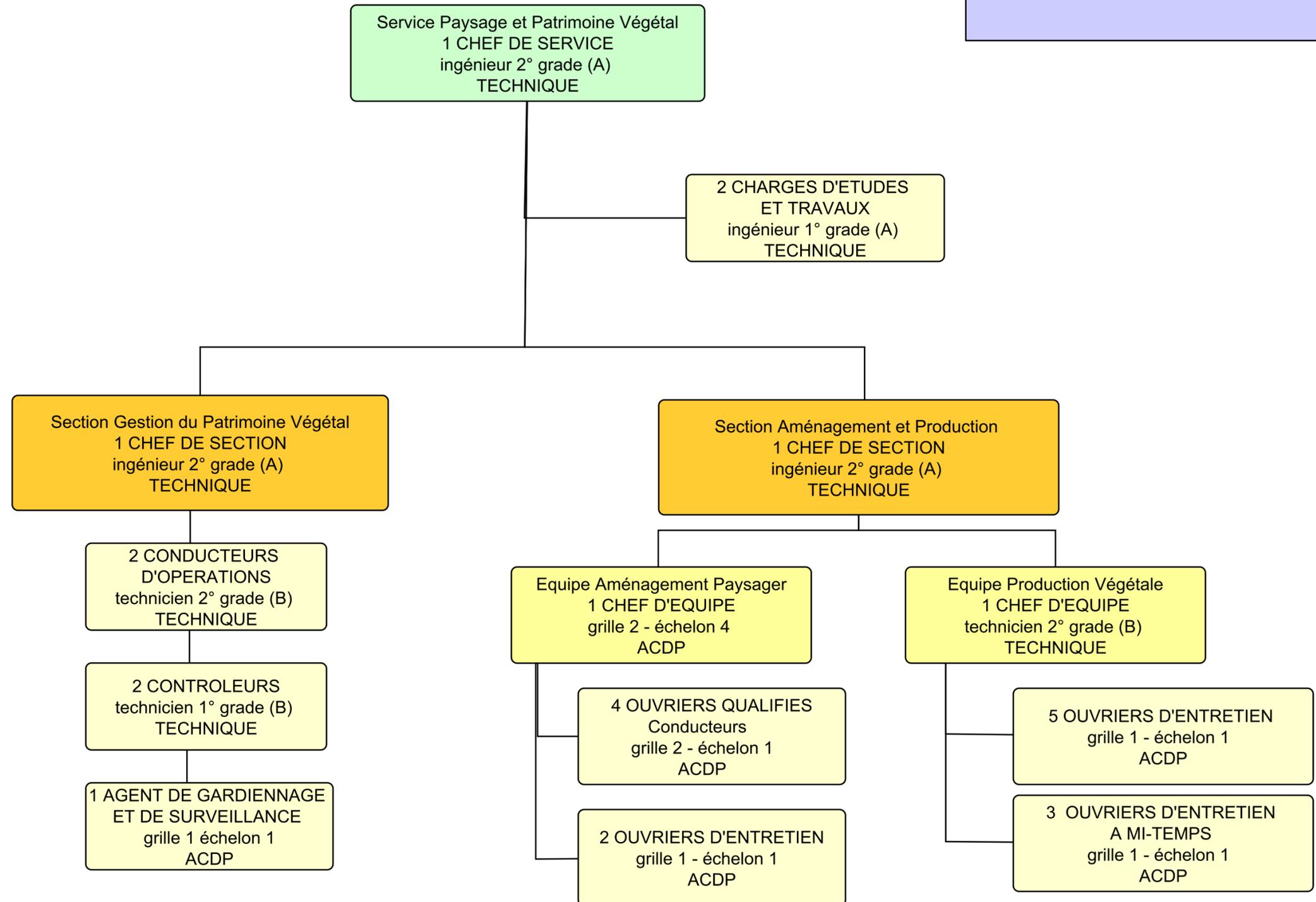
Ingénieur 2° grade (A).....	4
Ingénieur 1° grade (A).....	4
Technicien 2° grade (B).....	12
Technicien 1° grade (B).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Total.....	22





SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

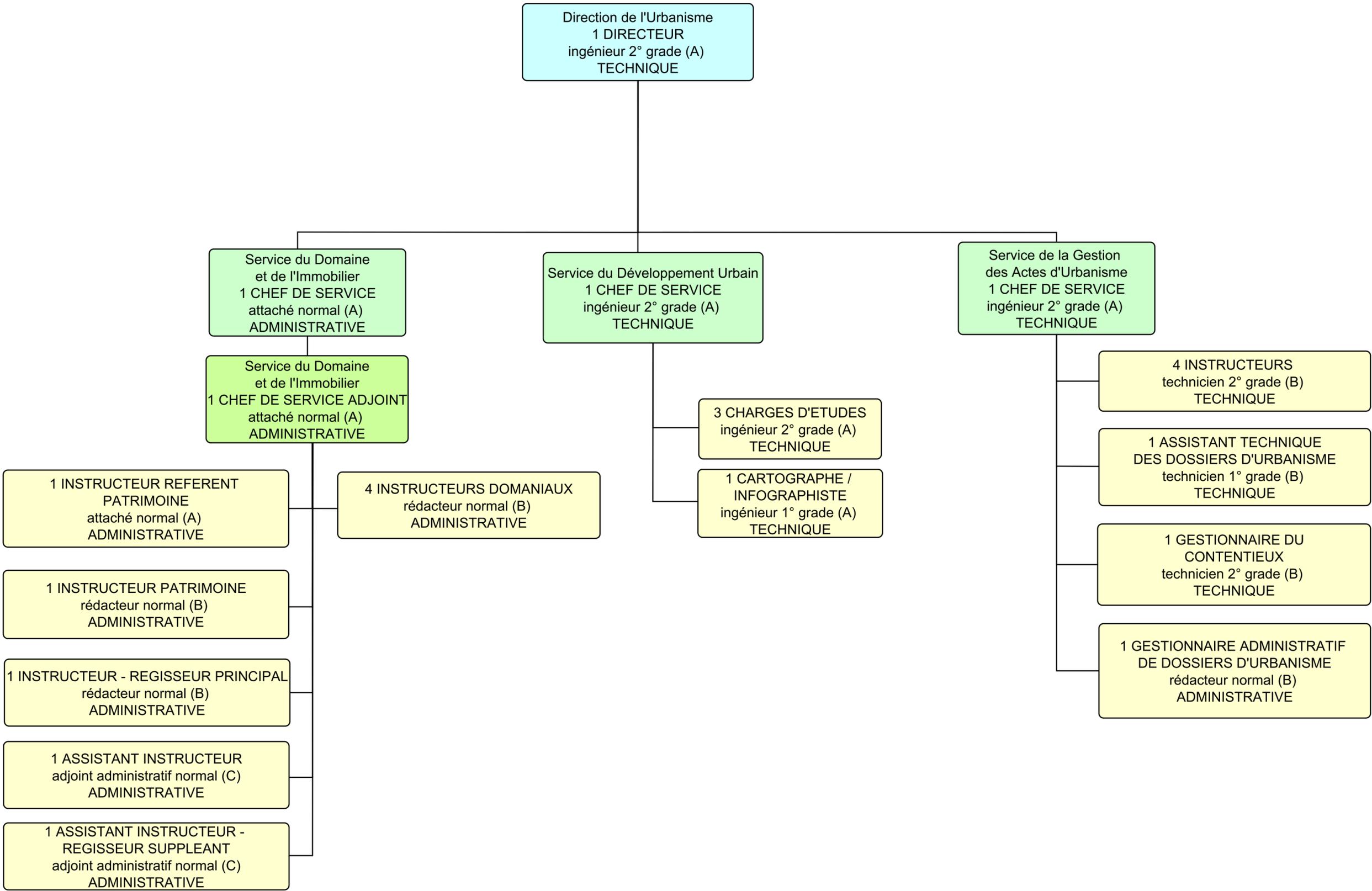
Ingénieur 2° grade (A)	3
Ingénieur 1° grade (A)	2
Technicien 2° grade (B)	3
Technicien 1° grade (B)	2
Grille 2-échelon 4	1
Grille 2-échelon 1	4
Grille 1-échelon 1	9.5
dont 3 mi temps	
Total	24.5
dont 3 mi temps	





Attaché normal (A).....	3
Ingénieur 2° grade (A).....	6
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	7
Technicien 2° grade (B).....	5
Technicien 1° grade (B).....	1
Adjoint administratif normal (C)..	2
Total.....	25

DIRECTION DE L'URBANISME





Ingénieur 2° grade (A).....	5
Ingénieur 1° grade (A).....	3
Technicien 2° grade (B).....	14
Rédacteur normal (B).....	1
Adjoint administratif normal (C)....	0.5
Grille 1 - échelon 1.....	3
Total.....	26.5

ANNEXE 9

SERVICE CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES BATIMENTS

